

## Voici à quoi ressemblera l'îlot «Souverain-Pont Madeleine» à Liège: un avis favorable de la Ville - 05-06-2020 16:06:00

### LIÈGE -

Le collège communal a rendu un avis favorable pour la création de l'îlot «Souverain-Pont Madeleine», dans le quartier Léopold.



Tout le monde a encore en mémoire cette terrible explosion qui secoua le quartier Léopold, à Liège, faisant plusieurs morts et endommageant une dizaine de bâtiments. Dix ans plus tard, ce quartier apparaissant déjà bien avant comme particulièrement dégradé et cumulant les difficultés d'ordre urbanistique, social et économique fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine. Un programme adopté par les autorités communales et régionales en 2013, et qui vient de connaître une avancée majeure avec l'avis

favorable rendu par le collège communal sous l'impulsion de la Première échevine, en charge de l'Urbanisme, Christine Defraigne, pour la création de l'îlot «Souverain-Pont Madeleine». Les objectifs? Rendre le quartier à nouveau attrayant pour les habitants et les visiteurs; requalifier le cadre de vie (espaces publics/façades); développer de nouveaux logements qualitatifs, de profils variés; dynamiser un circuit touristique-commercial. Le dossier est maintenant transmis au fonctionnaire délégué.

Le remplacement des immeubles situés rue Souverain-Pont n°33 à 43, rue de la Madeleine 30 à 36, rue de la Cathédrale 40 et rue Jamin Saint-Roch 3 à 9 rentre dans cette dynamique.

Le projet s'inscrit au sein du périmètre de rénovation urbaine du quartier «Grand Léopold», reconnu par la Région wallonne le 27 mars 2014. Il prévoit la construction de 6 logements, ± 3060 m<sup>2</sup> de bureaux, ± 500 m<sup>2</sup> de commerces répartis en plusieurs cellules, un parking comprenant 65 places dont 5 pour personnes à mobilité réduite, 8 pour les voitures électriques et des espaces réservés à 72 vélos. Il offre ainsi une belle mixité.

«Le nombre de places de parking correspond aux besoins de cette réalisation et n'empêchera pas le développement futur du quartier», insiste-t-on au cabinet de la Première échevine Christine Defraigne. «Le résultat final prévoit aussi que les éléments patrimoniaux intéressants tels que des devantures commerciales, des piédroits ou des corniches soient intégrés au projet. D'autres éléments, parce que trop abîmés ou mettant en péril la faisabilité du projet seront démolis. Ils sont cependant limités et remplacés par des nouvelles façades de qualité dont l'architecture reprend les principales caractéristiques du bâti existant.» Ce projet favorisera la réhabilitation de l'îlot laissé depuis trop longtemps à l'abandon. Il participera également à la redynamisation de tout un quartier grâce à son programme ambitieux.

Thomas LONGRIE (L'Avenir)